

Image not found or type unknown



Etre co-emprunteur d'un crédit auto

Par **Nenette51**, le **03/10/2010 à 17:18**

Bonjour,

Je suis séparée depuis 10 mois,avant cette séparation,mon ex concubin a prit un crédit auto et je suis le co-emprunteur.

Si il ne paie plus ses mensualités,l'organisme de credit se retournera contre moi?

Existe t'il une solution pour me retirer de cet engagement?

Ou des moyens,pour lui faire revendre sa voiture,pour qu'il rembourse son crédit?

Merci d'avance.

Par **chris_idv**, le **03/10/2010 à 18:14**

Bonjour,

Co-emprunteur = co-responsable pour le remboursement des mensualités en vertu de la clause de solidarité figurant en principe systématiquement dans ce type de contrat.

L'organisme de crédit se retournera effectivement contre vous si les remboursements de l'emprunt ne sont pas payés dans les délais convenus.

Et c'est logique : l'organisme de crédit n'est pas responsable de l'évolution de votre vie amoureuse avec votre ex-concubin...

Plusieurs possibilités:

o votre concubin paie seul les remboursements de l'auto jusqu'à l'échéance du prêt afin de continuer à utiliser seul le véhicule : tout va bien pour vous deux, même si vous êtes en mauvais termes.

o vous décidez conjointement avec votre ex-concubin de revendre l'auto et de rembourser le crédit par anticipation : cette solution vous oblige votre ex-concubin et vous à vous revoir et à vous entendre pour solder le crédit et suppose donc que vous soyez en bons termes et suffisamment matures (tous les 2) pour agir de manière raisonnée.

o votre ex-concubin ne veut pas, ou ne peut pas, rembourser seul le crédit et vous n'arrivez pas à vous entendre pour revendre l'auto et rembourser le crédit par anticipation >> en application de la clause de solidarité et de d'échéance du terme en cas d'anomalie dans le remboursement du prêt l'organisme de crédit sera en droit d'exiger la totalité des sommes encore due immédiatement et à chacun d'entre vous (votre ex et vous).

o dernier cas de figure qui est à priori le pire pour vous: votre ex-concubin refuse de vous confier la voiture, refuse de la vendre et n'est pas en mesure de rembourser le crédit >> la société de crédit engagera votre responsabilité en qualité de co-emprunteur et vous serez obligée de payer le remboursement du crédit, les pénalités etc... et si vous ne pouvez pas payer vos salaires et votre compte bancaire peuvent être saisis :(

Mon conseil: trouvez un arrangement avec votre ex concubin pour revendre l'auto et rembourser le crédit car chacun de vous a beaucoup à perdre si cela se passe mal et que le crédit ne peut pas être remboursé.

Cordialement,

Par **Nenette51**, le **03/10/2010 à 20:34**

Merci, pour votre réponse très précise.

J'ai un ami, qui m'a dit que si mon ex-concubin était d'accord, il y avait possibilité de faire un échange de co-emprunteur. Est-ce vrai?

Par **maxilou**, le **17/04/2013 à 21:41**

et dans le cas où il aurait vendu le véhicule sans solder son crédit comment ça se passe?

Par **maxilou**, le **17/04/2013 à 21:43**

je pose la question car je suis dans ce cas de figure.. merci pour vos réponses.

Par **a sophie**, le **14/02/2017** à **10:01**

bonjour,

j'ai fait un credit auto avec ma compagne, depuis nous sommes separees.

j'ai tjrs payé les mensualités.

je vais revendre la voiture, puis-je lui demander la moitiee des sommes versees pendant que nous etions ensembles? dois-je lui donner la moitie de la revente?